

## **Postulat pour la création d'un groupe de travail pour une mobilité harmonieuse et sûre pour les habitant-es, les visiteurs et tous les usagers-ères de la route**

Saint Sulpice, le 7 janvier 2026

Au cours des dernières années, la commune de Saint-Sulpice a connu une croissance démographique significative. Sa population s'est fortement diversifiée et hétérogénéisée, ce qui modifie les usages de la voie publique et les besoins en termes de mobilité.

La commune de Saint-Sulpice est également très prisée par de nombreux visiteurs d'autres communes et cantons, notamment grâce à ses plages, ses places de jeux et à sa promenade (avenue du Léman).

Voitures, piétons, vélos, trottinettes, personnes à mobilité réduite... sans compter les machines de chantier et les véhicules de livraison, témoins eux aussi de la croissance du village. Autant d'usagers-ères, d'intérêts et de besoins à coordonner. Autant d'enjeux à prendre sérieusement en compte pour préserver la paisibilité du village.

Face à cette évolution, il devient primordial de repenser la gestion de la mobilité et de la circulation de façon globale et cohérente, en prenant en compte à la fois la mobilité classique (automobile) et la mobilité douce (piétons, vélos, etc.).

Bien que repenser la mobilité de Saint-Sulpice représente une véritable opportunité pour **mettre en valeur les atouts du village** et le rendre encore plus paisible, il existe aussi un **enjeu urgent de sécurité : la sécurité ne peut pas attendre. Devons-nous vraiment agir seulement après qu'un accident se soit produit ?**

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas uniquement d'examiner les aspects techniques des routes ou des infrastructures, mais de définir une véritable orientation politique qui guide les choix d'aménagement sur le long terme. Cela inclut la mobilité individuelle (voitures) ainsi que la mobilité douce (piétons, vélos), tout en garantissant un environnement sécurisé, en particulier pour les enfants se rendant à l'école, et ce malgré l'augmentation de la fréquentation routière.

La Municipalité n'est d'ailleurs pas sans connaître la situation compliquée aux abords de l'école des Pâquis, où les stationnements sauvages et d'autres comportements dangereux persistent malgré la présence ponctuelle de la police.

Certaines initiatives ont déjà émergé, tant de la part de l'exécutif que du législatif ainsi que de la population.

- Ainsi, la Municipalité a demandé et obtenu du Conseil communal un crédit pour une pré-étude et une démarche participative en vue de la création d'une zone 20 km/h au centre du village.

- Des membres du Conseil communal ont également déposé un postulat visant à introduire une limitation de vitesse sur certaines routes.(Postulat de Mme Claude Probst et consorts "Pour un village à 30km/h à l'heure")
- Plus récemment, des citoyens ont écrit à la Municipalité pour manifester leur mécontentement face aux désagréments constatés: circulation, stationnement et utilisation non réglementée des abords de l'avenue du Léman.
- D'autres habitants recueillent actuellement des signatures afin de rétablir la sécurité du chemin du Russel, dont la situation s'est sérieusement dégradée à la suite des récents aménagements consécutifs à la refonte de la route.

Ces démarches, bien que louables, restent isolées et traduisent une absence de vision d'ensemble et de coordination.

À cela s'ajoutent des contraintes budgétaires qui rendent d'autant plus nécessaire une planification globale, afin d'éviter des mesures dispersées ou contradictoires.

C'est pourquoi les initiants du présent postulat estiment qu'il est désormais indispensable de définir une vision globale et politique, cohérente, courageuse et visionnaire de la mobilité et de l'utilisation des espaces publics à Saint-Sulpice.

#### **Demande :**

Par le présent postulat et sur la base de ces constats, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité de **constituer un groupe de travail au sujet d'une mobilité harmonieuse et sûre pour les habitant-es, les visiteurs et tous les usagers-eres de la route de Saint Sulpice.**

L'objectif de ce groupe sera d'étudier de manière globale les besoins en mobilité et en utilisation des espaces publics à Saint-Sulpice, en tenant compte de la diversité des usages et des attentes des habitant-es. Notamment:

1. établir un diagnostic de la situation actuelle, y compris l'évaluation des nouveaux aménagements (par exemple au Chemin du Russel)
2. identifier les enjeux prioritaires et recueillir les doléances et besoins des habitants
3. définir une vision d'ensemble cohérente
4. proposer des scénarios pour un plan de mobilité à long terme

En effet, le besoin d'élaborer une véritable vision politique demande, dans le respect des rôles et prérogatives de chaque institution, un travail coordonné et porté politiquement plutôt que techniquement. Ce travail pourrait aboutir à la création d'un plan de mobilité complet, qui fait actuellement défaut à notre commune.

Le Conseil communal pourrait certes élaborer de son côté une proposition de plan de mobilité (art. 31c LCC). Cependant, les initiants estiment qu'un travail coordonné entre le Conseil et la Municipalité offrira de meilleures garanties d'aboutir à une démarche cohérente.

C'est pourquoi ce groupe de travail devra inclure des représentants de la Municipalité, des services techniques de la commune et du Conseil communal. Ce groupe devra travailler main dans la main, sans "cogestion" mais sans cloisonnement non plus, pour définir une vision d'ensemble cohérente et à long terme. Le recours à des spécialistes de la mobilité ou de l'urbanisme doit être envisagé pour aider à cadrer la réflexion et proposer des solutions alternatives, en s'appuyant notamment sur leurs expériences menées dans d'autres communes.

La population, plus généralement, pourrait être consultée par le biais de sondages ad hoc, de moments d'écoute et de démarches participatives sur des initiatives spécifiques.

Il s'agira non seulement de recenser les différentes mesures envisageables (qui pourront être phasées dans le temps), mais aussi de s'assurer que ces mesures s'inscrivent dans une planification budgétaire et stratégique claire, évitant ainsi des décisions fragmentées.

Nous espérons que la Municipalité saura profiter de cet élan et qu'elle voudra saisir l'occasion de travailler en entente avec le Conseil communal, avec une vision de long terme, sur un enjeu si proche de la vie quotidienne de la plupart des Serpeliens.

St-Sulpice, le 7 janvier 2026

Salvatore Bocchetti, Conseiller communal

Anaëlle Foucault-Dumas, Conseillère communale

Nathalie Aebischer, Conseillère communale

Stéphane Lévy, Conseiller communal

Claude Probst, Conseillère communale